

## L'EGALITÉ

Revue Politique et Littéraire illustrée.

Editeur-propriétaire : WILFRID GASCON,  
Saint-Jérôme (Terrebonne) P. Q.

## AVIS PERMANENT

A l'avenir, l'abonnement à l'« EGALITÉ » sera renouvelable tous les trois mois au prix uniforme de 25c. dans tout le Canada, prime comprise. Les abonnés en dehors de St-Jérôme devront joindre à leur demande 5 CENTS pour frais d'expédition de la prime

Au mois, 10 cts par mois ; la prime est envoyée avec le reçu du troisième mois.

L'ouvrage que nous donnons en prime se vend 20 et 25 cents en Amérique, chez tous les libraires. Le coût de l'abonnement à la revue se trouve donc entièrement compensé.

## Prenez note

M. Chs. Desjardins, 206, rue Wolfe, est notre agent-général pour Montréal et la banlieue. Il est autorisé à prendre des abonnements et à en percevoir le prix.

Nos abonnements, dans la ville de Montréal, sont payables mensuellement à notre agent—(10 cents par mois)— ou en bloc par lettre fermée adressée directement à nos bureaux.

Envoi d'un spécimen gratuit sur demande.

MM. HAMEL & VERRER, de la rue Saint-Joseph, 133, à Québec, sont nos représentants pour la vieille capitale et pour Lévis. C'est à eux seuls qu'il faut s'adresser pour toutes affaires concernant les abonnements, les annonces, etc.

## L'Etoile et nous

—o—

Enfin, après quinze jours de recherches et d'hésitations, l'Etoile — quotidienne — nous arrive avec des textes de saint Augustin à l'appui d'une assertion qui nous a attiré les anathèmes de la part du Canada et de l'Echo des Bois-Francis.

« Oui, dit l'Etoile, l'Eglise catholique a eu des sévérités contre les infidèles, et si aujourd'hui elle recourt à d'autres moyens moins énergiques pour atteindre le but divin qu'elle se propose, c'est que les temps et les mœurs sont changés. Les vieilles lois disciplinaires de l'Eglise avaient leur raison d'être, et si leur mise en vigueur devenait encore une fois nécessaire, si les mêmes conditions se présentaient qu'autrefois, si, par exemple, l'ignorance des peuples et leur brutalité demandaient, pour faire pénétrer dans leur esprit la vérité, des mesures qui seraient sans effet, si elles étaient trop douces, l'histoire se répéterait et ce serait bien.

« Nous allons maintenant citer un grand saint, pour faire voir que la rigueur de l'Eglise dans les premiers siècles, était nécessitée par la conduite de ses ennemis et que c'était sa mission d'agir de la sorte. »

Suivent des textes de saint Augustin affirmant le droit et le devoir qu'à l'Eglise catholique d'imposer des peines morales et surtout physiques, comme l'emprisonnement, la confiscation des biens, la torture et la mort, aux hérétiques qui ont abandonné l'Eglise comme à ceux qui ont sucé l'erreur avec le lait de leur mère.

L'Etoile nous apprend que c'est saint Augustin qui, le premier, a émis la doctrine que « la fin justifie les moyens ».

L'Echo des Bois-Francis nous a demandé des textes : le Canada a qualifié de calomnies mille fois réfutées nos affirmations. Nous allons leur répondre par les citations que l'Etoile elle-même nous fournit, sans préjudice de celles que nous leur réservons de notre cri.

Ah ! nous sommes un inventeur et un calomniateur ! Eh bien, on va voir que nous ne méritons ni l'une ni l'autre épithète, mais que nos adversaires sont véritablement des ignorants ou des menteurs